

Affaire suivie par :
Madame Anne CHIANG

LE MAIRE

PROCES-VERBAL

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 14 avril

A 10h30

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 14 avril 2023

Salle de prière AL AMEL
5 bis rue Sir Alexander Fleming
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Il est rappelé que lors de sa visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité procède à un examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie.
Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Conformément aux dispositions de l'article R.143-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.143-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite :

Représentant Monsieur le Maire
Monsieur François TAGLANG

Brigade des Sapeurs-Pompiers
Major Laurent FOUCHERES

Représentant Madame le Commissaire
Excusé

Services Techniques
Madame Mélanie MARTIN

Assistait également à la visite

Responsable de l'établissement
Monsieur BEN HADJ SLAH

La Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité s'est réunie ce jour afin de procéder à l'ouverture de la salle de prière AL AMEL.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 14 avril 2023

Cet établissement a reçu un avis favorable à l'AT93049 19C0007 en date du 9 avril 2020 à la SCDSI.

Salle de prière AL AMEL
5 bis rue Sir Alexander Fleming
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Le projet concerne la transformation d'une ancienne menuiserie contiguë à un entrepôt de stockage de la ville en lieu de culte, culture et enseignement et la création d'une salle d'ablution.

Le bâtiment R+1 en structure métallique est distribué de la manière suivante :

- Au 1^{er} étage une salle de culte de femmes de 32m², 3 salle de classes, des locaux divers (bureau et une réserve), des sanitaires
- Au rez-de-chaussée une salle de culte hommes de 122m², une réserve et un local TGBT
- Une salle d'ablution de 17m²

L'étage est desservi par un escalier de 3UP et d'un escalier en colimaçon constituant un dégagement accessoire qui relie la salle de classe à l'étage et la salle de culte.

Une plateforme, un monte-escalier sera installé dans l'escalier de 3UP et conservera 2UP pour le public.

L'établissement dispose de trois sorties totalisant 5UP.

L'établissement dispose des installations techniques suivantes :

- équipement d'alarme de type 4
- éclairage de sécurité par blocs autonomes
- chauffage par pompe à chaleur

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

- trois baies accessibles
- un local TGBT

Effectif du public susceptible d'être admis :

- Public : 308 personnes

EFFECTIF TOTAL : 308 personnes

CLASSEMENT : Etablissement de **type V avec activité de type R classé de 3^{ème} catégorie**. Etablissement assujetti à la réglementation du 25 juin 1980.

La commission de sécurité et d'accessibilité a été informée que les plateformes monte-escalier intérieure et extérieure permettant aux personnes à mobilité réduite n'ont pas été installée ni réceptionnée.

La commission de sécurité et d'accessibilité ne peut réceptionner les travaux d'accessibilité.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 14 avril 2023

Salle de prière AL AMEL
5 bis rue Sir Alexander Fleming
93360 NEUILLY-PLAISANCE

Au cours de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a pris connaissance des documents suivants :

- Registre de sécurité
- Les attendus de la Préfecture relatifs au PC 9304919c0058/MO1 et à l'AT 093049 19C0007
- Le RVRAT n° 14197971/1 du 13 avril 2023 établi par la société BUREAU VERITAS avec observations
- Attestation de solidité à froid n° 14197971/1 établie par la société BUREAU VERITAS en date du 13 avril 2023
- Attestation du maître d'œuvre Monsieur BEN HADJ SLAH EDIN en date du 14 avril 2023
- Fiche d'autocontrôle d'installation SSI en date du 1^{er} février 2023
- Contrat de maintenance de la pompe à chaleur par la société CLIM LR en date du 12 janvier 2023
- Rapport d'analyse n° 21.00706.02 par la société CENTEXBEL en date du 4 mars 2021 concernant la moquette
- Procès-verbal de classement des menuiseries et des cloisons établies par la société CSTB n° RS15-019 en date du 25 octobre 2022
- Rapport de diagnostic capacité portante par le bureau d'étude INGEBIME n° IGBEXE20/09/081

Au cours de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité a fait procéder aux essais suivants :

En situation de coupure électrique normale par action du coup de poing d'arrêt d'urgence situé à l'entrée :

- Eclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement
- Action sur un déclencheur manuel situé à l'entrée de l'établissement entraînant sans temporisation la diffusion de l'alarme sonore et visuelle dans l'ensemble de l'établissement
- Essai du téléphone filaire

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

3/4

UF TF MM

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E

L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant.

A l'issue de la visite, la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité émet un **AVIS FAVORABLE** à la réception des travaux et l'ouverture de l'établissement et à l'accueil du public.

Elle demande la réalisation des prescriptions suivantes :

- 1/ fournir le rapport d'accessibilité au service compétent de la mairie dès la fin des travaux des deux montes PMR vierge de toutes observations
- 2/ fournir le rapport d'isolement au feu de la toiture du local appartenant à la mairie au service compétent de la mairie
- 3/ changer le dispositif de déverrouillage des baies accessibles pour qu'il soit utilisable par les sapeurs-pompiers
- 4/ finir l'isolement du TGBT (trou en partie supérieure, doublage coupe-feu à terminer)
- 5/ lever les observations du RVRAT
- 6/ interdire tout stationnement devant le portail d'entrée
- 7/ afficher les plans sur un support inaltérable
- 8/ identifier le coffret d'arrêt d'urgence électrique situé dans la salle de prière hommes (peinture rouge)
- 9/ afficher les consignes de sécurité dans les classes en précisant la conduite à tenir en cas d'incendie et l'évacuation des personnes en situation d'handicap
- 10/ changer le sens de la flèche du BAES donnant dans le grand escalier
- 11/ limiter l'accès au 1^{er} étage à 50 personnes
- 12/ tenir à jour le registre de sécurité

Et les membres de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité signent avec nous le présent procès-verbal.

COMMISSION COMMUNALE DE
SECURITE ET D'ACCESSIBILITE

Du 14 avril 2023

Salle de prière AL AMEL
5 bis rue Sir Alexander Fleming
93360 NEUILLY-PLAISANCE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

4/4

UF TF MM